

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 1997
de
la Fédération de Paintball Sportif**

- **Date : samedi 6 septembre 1997 à 11 heures**

- **Lieu : Au Petit Bonheur, 12 rue Thouin, 75005 Paris
tél. : 01 40 46 03 76**

I - Convocations

Sont convoqués à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de Paintball Sportif: l'ensemble des membres du comité directeur et du bureau, un représentant par ligue, soit huit personnes. Ces représentants doivent occuper le poste de président de ligue régionale ou être mandatés par ce dernier et leur ligue doit être à jour de ses cotisations. Ils représenteront l'ensemble des clubs et associations inscrits dans leur région au cours de l'assemblée générale. Pour des raisons de place et de bonne marche des débats, aucune autre personne ne sera acceptée au cours de la réunion.

II - Nombres de voix

Chaque membre du bureau et du comité directeur vote pour une voix. Les représentants de ligue possèdent un nombre de voix calculé au prorata du nombre de licenciés inscrits dans les clubs à jour de leurs cotisation dans leur région pour la saison 1996/97 comme indiqué dans les statuts de la FPS.

III - Procurations

Si un membre du comité directeur ou du bureau de la FPS ne peut se rendre à l'assemblée générale, il peut se faire représenter par une autre personne en lui donnant procuration. Pour se faire, la procuration devra être remise au président de la FPS par la personne désignée au début de l'assemblée générale.

IV - Ordre du jour

- 1** - Présentation du bilan financier de la saison 96/97, vote du quitus financier.
- 2** - Présentation et vote du budget prévisionnel 97/98.
- 3** - Vote du montant des licences 97/98.
- 4** - Présentation et validation du calendrier 97/98.
- 5** - Organisation de la Coupe de France, appel des candidatures.
- 6** - Organisation Championnat de France, appel des candidatures.
- 7** - Election du président de la commission d'arbitrage.
- 8** - Nominations au Comité directeur.
- 9** - Présentation et mise en place de la commission jeunes.
- 10** - Informations / réflexions sur les DOM-TOM.
- 11** - Questions diverses.

L'Assemblée Générale Annuelle de la Fédération de Paintball Sportif s'est tenue le samedi 6 septembre 1997, à partir de 11h00 à Paris au restaurant le Petit Bonheur.

Membres du comité directeur présents :

Jérôme Bohbot - Ligue Centre / Ile-de-France, secrétaire de la FPS
Bruno Martin - Ligue Ouest
Vincent Poulain - Ligue Nord
Frédéric Fontaine - Candidat à la présidence de la commission jeunes
Jean- Manuel Maries – Commission d'Arbitrage
Erick Nilès - Président de la commission arbitrage, trésorier de la FPS
Patrick Schouartz, président adjoint de la FPS
Emmanuel Paulet, Ligue Est
Claude Halmoné, président de la FPS
Frédéric Hévin, président de la commission compétition
Franck Bonhomme, président de la commission DOM-TOM
Serge Truphemus – Commission de la Communication
Cyrille Pally – Ligue Centre/Ile-de-France

Ligues représentées :

Emmanuel Paulet, Ligue Est
Jérôme Bohbot - Ligue Centre / Ile-de-France
Jean-Jacques Meynel représentant Patrick Schouartz, Ligue Sud-Ouest
Bruno Martin - Ligue Ouest
Pierre Bouchery – Ligue Nord
Olivier Mure - Ligue Sud-Est
Pierre Drain - Ligue Nord-Est

Absents excusés :

Patricia Halmoné, présidente de la Commission de Communication
Nicolas Gombert - Ligue Sud-Ouest
Frédéric Chanchulun, Ligue Réunion
Thierry Docteur - Ligue Centre-Est
Dominique Gambotti – Ligue Centre-Est
Jean-Paul Torres – Ligue Sud-Est
Henri-Pierre Langlois - Ligue Nord-Est

Absents non excusés :

Jérôme Lécuyer - Ligue Ouest
Pierre-Yves Mousset, Président de la commission Hygiène et Santé

Ordre du jour

En préambule à l'Assemblée Générale Annuelle de la FPS la question de l'organisation et du déroulement de cette réunion a été posée par M. Pierre Bouchery, représentant la Ligue Nord au sein du Comité Directeur. En effet l'Assemblée Générale Annuelle de la FPS doit statutairement être ouverte aux représentants d'associations ou de clubs affiliés, ce qui n'est pas le cas pour cette réunion. M. Claude Halmoné a précisé qu'effectivement la décision de ne pas respecter l'intégralité du protocole mis en place par voix statutaire avait été prise en accord avec les autres membres du bureau. Deux raisons principales ont été retenue par les dirigeants de la FPS : tout d'abord le manque de moyens. Il est évident que la fédération n'a pas la trésorerie suffisante pour réunir les représentants des 100 clubs affiliés. D'autre part, les débats inscrits à l'ordre du jour sont nombreux. Il n'est pas possible de traiter tous ces points en une seule journée si des dizaines de personnes souhaitent intervenir. Le fonctionnement actuel de la FPS, ne nous permet donc pas de respecter scrupuleusement la procédure. Il est clair que le but est d'arriver à pouvoir réunir une Assemblée Générale Annuelle avec tous ses composants pour 1998. Quoiqu'il en soit, les responsables de ligues régionales ont été informés bien en avance de cette assemblée et ont eu le temps d'aborder les sujets de l'ordre du jour avec l'ensemble des associations de chaque région. A ce titre, les dirigeants de la FPS considère que leurs votes seront représentatifs de l'ensemble des licenciés de leur région.

Après un tour de table, l'ensemble des participants ont reconnu la validité de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Introduction :

M. Claude Halmoné, Président de la FPS a, en guise d'introduction, présenté les grandes lignes de travail des membres du bureau. Une réunion s'est tenue le 11 juillet 1997 et les points suivants ont été abordés :

- préparation de l'Assemblée Générale (licences, budget etc.).
- la commission d'arbitrage a été chargée de travailler sur un règlement nouveau et simplifié pour la saison 98/99. En attendant, le règlement actuel de la FPS sera réécrit et allégé pour la saison à venir.
- Le travail futur des commissions Technique et Sécurité, DOM TOM et Communication a été abordé.

1 - Présentation du bilan financier de la saison 96/97, vote du quitus financier.

M. Erick Nilès, Trésorier de la F.P.S. a présenté le bilan de l'année passée. Des documents financiers ont été remis à chaque participant à l'assemblée. Le bilan a été approuvé à l'unanimité.

M. Erick Nilès a par ailleurs proposé un changement de calendrier. L'exercice précédent allait du 1^o janvier au 31 décembre. Il faudrait passer l'exercice à venir du 1^o septembre au 31 août. Ce changement a été approuvé à l'unanimité.

2 - Présentation et vote du budget prévisionnel 97/98.

M. Erick Nilès a remis à l'ensemble des personnes présentes un budget prévisionnel pour la saison à venir. Au poste des dépenses, ce budget prévoit l'embauche d'une secrétaire à mi-temps bénéficiant d'un contrat type Emploi Solidarité (CES) et le financement intégral du Championnat de France par la fédération. Pour ce qui est des rentrées d'argent deux types de licences ont été pris en compte, des licences "loisir" à 60 francs (dont 54 francs sont reversés à la F.P.S.) et des licences "compétition" à 220 francs (dont 200 francs sont reversés à la F.P.S.).

Un débat s'est rapidement instauré autour de deux points :

- la différence de tarif entre licence "loisir" et licence "compétition" et leur tarif.
- le financement du championnat de France par la FPS.

Il a donc été décidé d'aborder ces problèmes point par point. Dans un premier temps ce sont les dépenses qui seront étudiées, abstraction faite du Championnat de France. Dans un deuxième temps l'Assemblée Générale votera sur l'opportunité d'intégrer les frais du Championnat de France dans le budget de la fédération plutôt qu'au niveau des ligues. Enfin en fonction de cette décision la nature et le montant des licences seront débattus.

Après un bref débat, l'ensemble des dépenses figurant au budget a été approuvé à l'unanimité. Une personne sera recrutée sous le statut d'un CES, à mi-temps et sera recrutée à Bordeaux. Il a été souligné par une partie de l'assemblée que le poste bureautique avait été surestimé. M. Erick Nilès a précisé que dans ce cas, les économies que l'on pourrait réaliser sur ce poste seront réparties en priorité sur le budget communication.

Le budget du Championnat de France a donné lieu à un débat animé. Il a été établi par rapport au coût du championnat précédent. L'argument présenté par M. Erick Nilès et le bureau de la fédération est le suivant : pour justifier une augmentation suffisante du prix des licences afin de donner un budget de fonctionnement suffisant à la F.P.S. il faut proposer quelque chose de concret en échange aux équipes qui disputent le championnat. Le financement des inscriptions au Championnat de France pour les équipes qualifiées pourrait être la solution. Même s'il a été reconnu que les licences devaient augmenter, la décision a été prise par 45 voix contre 34 de retirer le coût du Championnat de France du budget 97/98.

3 - Vote du montant des licences 97/98.

Pour déterminer le montant des licences de la saison 97/98, un premier débat s'est établi sur l'opportunité de faire une licence unique loisir et compétition au même prix ou deux licences distinctes. Après discussion il a été décidé à l'unanimité des votants d'établir deux licences.

Dans un deuxième temps le montant de chaque licence a été débattu et soumis au vote :

- le montant de la licence loisir a été fixé à 60 francs (54 francs reversés à la FPS) à l'unanimité des votants.
- le montant de la licence compétition a été fixé à 170 francs (154 francs reversés à la FPS) à 57 voix contre 37.

4 - Présentation et validation du calendrier 97/98.

Le calendrier suivant a été adopté par l'ensemble des représentants des ligues régionales :

- 1° Manche :** - Catégorie " pompe " : samedi 4 octobre
- Catégorie " Semi-auto " : dimanche 5 octobre
- 2° Manche :** - Catégorie " pompe " : samedi 1° novembre
- Catégorie " Semi-auto " : dimanche 2 novembre
- 3° Manche :** - Catégorie " pompe " : février, en fonction des vacances scolaires
- Catégorie " Semi-auto " : février, en fonction des vacances
- 4° Manche :** - Catégorie " pompe " : samedi 14 mars
- Catégorie " Semi-auto " : dimanche 15 mars
- 5° Manche :** - Catégorie " pompe " : samedi 18 avril
- Catégorie " Semi-auto " : dimanche 19 avril

Championnat de France 98 : 30 et 31 mai (week-end de la Pentecôte)

5 - Organisation de la Coupe de France, appel des candidatures :

La question de l'organisation d'une Coupe de France 98 est reportée à la prochaine réunion de la F.P.S.

6 - Organisation Championnat de France, appel des candidatures :

Les candidatures des ligues souhaitant organiser le championnat de France 98 devront parvenir sous forme d'un dossier à M. Frédéric Hévin, avant le 30 novembre 1997. L'examen des candidatures se fera lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

7 - Election du président de la commission d'arbitrage :

Deux candidats se sont déclarés pour la présidence de la commission d'arbitrage : Erick Nilès et Jean-Manuel Mariès. Un vote à bulletin secret a été organisé. Erick Nilès a été élu à neuf voix contre quatre.

8 - Nominations au Comité directeur :

Lors de la réunion du Comité Directeur du 19 avril 1997, trois candidatures au comité directeur de la F.P.S. ont été déposées : Isabelle Vauchel, Thierry Docteur et Frédéric Fontaine. La candidature d'Isabelle Vauchel n'a pas été retenue, suite à sa démission de la présidence de la ligue Sud-Est. Les deux candidatures restantes ont été soumises à un vote de l'assemblée générale :

- Frédéric Fontaine a été élu au comité directeur en tant que président de la commission jeune à l'unanimité des votants.
- Thierry Docteur a été élu par 38 voix pour, 4 contre et 34 abstentions.

9 - Présentation et mise en place de la commission jeunes.

Suite à son élection au poste de président de la commission jeunes, M. Frédéric Fontaine a présenté le rôle de cette commission et a fixé les objectifs de cette dernière (voir document joint en annexe).

10 - Informations / réflexions sur les DOM-TOM.

M. Frank Bonhomme, président de la commission DOM-TOM a souligné les difficultés que la F.P.S. rencontre pour obtenir des informations sur les clubs des DOM-TOM, particulièrement en ce qui concerne la Réunion. M. Erick Nilès a demandé que lui soient transmises les coordonnées des responsables de la Ligue de la Réunion afin de trouver une solution pour mettre les clubs locaux en conformité. L'objectif est de mettre en place une ligue et un bureau à la Réunion. Un point sera fait lors de la prochaine réunion de la F.P.S. Il a cependant été rappelé qu'aucune équipe des DOM-TOM ne pourra participer au championnat de France tant que leur situation ne sera pas régularisée.

11 - Questions diverses.

- Commission de communication : La F.P.S. doit se soucier d'améliorer sa communication à tous les niveaux. Pour ce faire il a été décidé de réunir l'ensemble de la commission avant la fin de l'année pour établir un planning de travail.

Un dossier concernant les relations avec la presse et la couverture médiatique du prochain championnat de France, ainsi qu'un premier topo sur une vidéo de présentation du paintball doit être remis au bureau directeur à la date du 21 septembre 1997.

- Notices : l'ensemble des membres présents de la F.P.S. ont approuvé l'idée de demander aux importateurs de matériel de glisser une notice dans les boîtes de marqueurs. La rédaction de cette note a été confiée à M. Jean-Manuel Mariès. Ce document devra expliquer la législation en vigueur et indiquer les coordonnées de la F.P.S.

- Equipes Championnes de France : La F.P.S. souhaiterait à terme pouvoir aider financièrement les équipes championnes de France, essentiellement en leur donnant la possibilité d'aller jouer plus souvent à l'étranger. Le budget actuel ne le permet pas. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour en cas d'excédant de budget.



Le Président
Claude Halmoné

Le Secrétaire
Jérôme Bohbot